

AIB

CLAUDE

30 JAN. 2012

3
B

MARSEILLE SERVICES
Société par actions simplifiée au capital de 165 000 euros
Siège social : 162, boulevard Danielle CASANOVA
13014 MARSEILLE
350324125 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 2 JANVIER 2012

Le 2 janvier 2012
A 10 heures 30,

Les associés de la société MARSEILLE SERVICES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 162 boulevard Danielle CASANOVA 13014 MARSEILLE, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Kaci KEBAILI représentant la société BBL INVEST, présidente de la société.

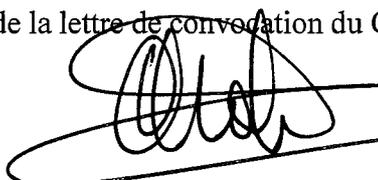
Monsieur ROUGE Christian, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent le nombre d'actions requises ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins la majorité requise, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,



CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

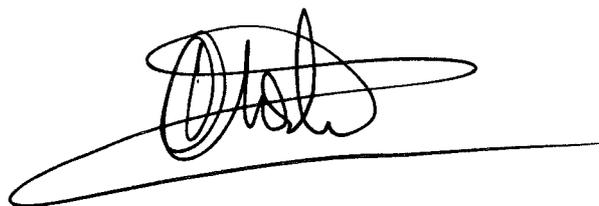
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société BBL INVEST représentée par Monsieur Kaci KEBAÏLI de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société

La société DAHAN ENTREPRISES CONSEIL D.E.C., société à responsabilité limitée au capital de 895 400 euros dont le siège social est situé au 7 rue des oliviers 06110 LE CANNET immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CANNES sous le numéro 494 615 016 00024, représentée par Monsieur DAHAN Hervé, co-gérant de la société DAHAN ENTREPRISES CONSEIL D.E.C.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



**COPIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

DEUXIEME RESOLUTION

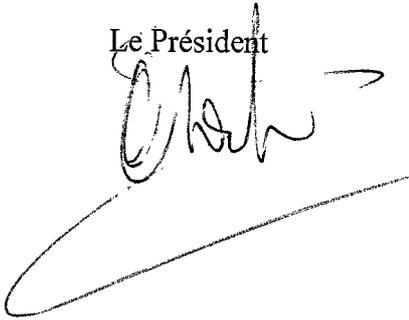
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

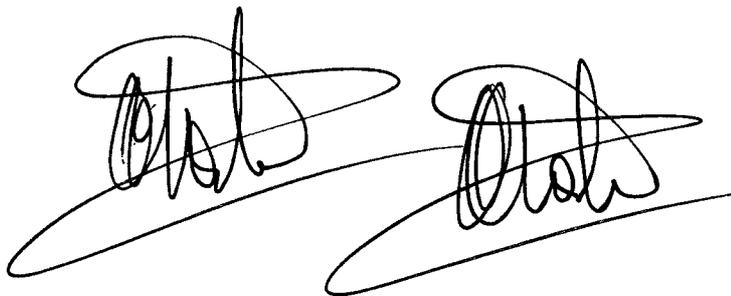
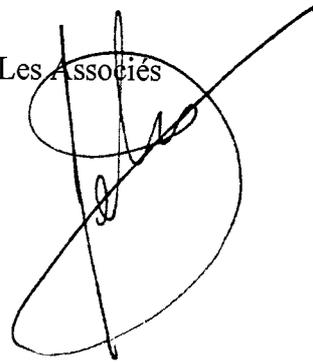
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

Le Président



Les Associés



CERTIFIÉ CONFORMÉ
A L'ORIGINAL